



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations syndicales de propriétaires

Question écrite n° 96212

Texte de la question

M. François Calvet interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les objets sociaux d'une association syndicale libre (ASL) de lotissement. Il lui demande si un ASL créée en janvier 2004, mais dont les statuts n'ont pas été mis en conformité suivant l'ordonnance du 1er juillet 2004, peut signer valablement des actes notariés, en particulier la rétrocession devant notaire au profit d'une mairie.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96212

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13655

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)